
ROLES ET MISSIONS

1 - Conseil d'administration

- ◆ Il est composé de :
 - Voir trombinoscope
- ◆ Son rôle est :
 - Organiser et veiller à l'animation des activités de l'association ;
 - Prendre toutes les décisions utiles à l'association.
- ◆ Ses compétences sont :
 - La programmation et le suivi des projets du club (annexe 3) ;
 - La préparation de l'assemblée générale et du budget annuel ;
 - La gestion des membres de l'association ;
 - Donner son avis sur les admissions ou exclusions des membres.

2- Le bureau

- ◆ Mission du (de la) Président(e) et Vice-Président(e)
 - Animer le conseil d'administration et l'assemblée générale ;
 - Mobiliser son bureau et l'Assemblée générale ;
 - Prendre en compte les attentes exprimées au sein de l'association ;
 - Veiller au respect des statuts et des valeurs défendues par le club ;
 - Pour le (la) Vice-Président(e), exécuter les missions confiées par le (la) Président(e) par délégation.
- ◆ Mission du (de la) Secrétaire et de l'adjoint(e)
 - Rédiger les comptes rendus des réunions du CA et de l'AG ;
 - Organiser et gérer administrativement la saison sportive ;
 - Faire circuler les informations aux membres destinataires ;
 - Lister les licenciés de l'association.

♦ Mission du (de la) trésorier(ière) et de l'adjoint(e)

- Tenir les comptes de l'association et de faire un point financier après chaque manifestation ;
- Etablir le budget prévisionnel ;
- Préparer les dossiers de subvention ;
- Rédiger le rapport financier annuel en fin d'exercice et de présenter les comptes à l'AG ;
- Mettre à disposition du vérificateur aux comptes le livre de comptes et les justificatifs.

3- Rôles et missions des commissions

♦ Commission sportive

- Mettre en place le planning (table, arbitrage, match, transport, service) ;
- Organiser des stages de formation et des manifestations sportives ;
- Veiller au respect de la charte ;
- Acheter tout matériel sportif ;
- Organiser les différentes équipes et leur attribuer les coachs ;
- Elaborer un projet technique.

♦ Commission manifestation

- Organiser les manifestations, autres que sportives ;
- Gérer les sorties (Cholet, Le Mans, UFAB) ;
- Impliquer tous les membres aux manifestations ;
- Organisation la gestion de la buvette de la salle ;
- Acheter le matériel autre que sportif.

♦ Commission communication

- Gérer l'affichage de la salle et du site ;
- Publier les articles de les journaux locaux ;
- Gérer les partenaires (mairies, sponsors...) ;
- Participer aux réunions externes (Elan, comité,...) ;
- Organiser les belles perf' et les coups de cœur chaque mois.